**SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt : le 11 juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juin 2020.

Etaient présents : BOER Alain, DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel, LABRY Jean-Louis, MARQUEZ Jérémy, MARTEL Béatrice, NEUREUIL Dominique, NICOLAS Arnaud, WARENDEUF Alain.

Etait absent (démissionnaire) : M. RIHET Mathieu

Secrétaire de séance : Monsieur MARQUEZ Jérémy

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs :**

A la demande de certains syndicats, il est possible de désigner leurs délégués titulaires et suppléants parmi les élus présents. Monsieur le Maire propose donc de les désigner au cours de cette séance.

**Délégués de la Communauté de Communes Authie-Maye :**

Ainsi que l’a rappelé la Communauté de Communes,

Monsieur LABRY Jean-Louis, en tant que Maire ne peut être que titulaire et Monsieur BOER Alain, en tant que 1er Adjoint ne peut être que suppléant

**Délégués au Syndicat d’Eau de Machy (SIEPA de Machy) :**

Monsieur LABRY Jean-Louis est délégué titulaire et rappelle que 2 représentants doivent être nommés.

Après un appel à candidature, Messieurs BOER Alain et MARQUEZ Jérémy

sont proclamés délégués suppléants au Syndicat d’Eau de Machy

**Délégués au SAGE (Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l’Authie) et au Syndicat Hydraulique de la vallée de l’Authie**

Monsieur LABRY Jean-Louis est délégué titulaire et rappelle qu’un autre représentant doit être nommé.

Monsieur BOER Alain est proclamé délégué au SAGE.

**Syndicat Mixte du Pays et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme :**

Monsieur LABRY Jean-Louis, délégué titulaire

Monsieur Alain WARENDEUF, délégué suppléant

**Fédération Départementale de l’Energie :**

Monsieur LABRY Jean-Louis est délégué titulaire

Sont nommés délégués suppléants : Messieurs BOER Alain et MARQUEZ Jérémy

**2/ Désignation des délégués des commissions communales**

**Commission du Marais** : Messieurs LABRY Jean-Louis et BOER Alain

**Commission des finances** : tous les membres du conseil municipal

**Commission Voirie** : Messieurs DELEU Aurélie, FLAUTRE Samuel et MARQUEZ Jérémy

**Commission Bâtiments** : Madame MARTEL Béatrice, Messieurs NEUREUIL Dominique et WARENDEUF Alain

**Commission Camping** : Madame MARTEL Béatrice, Messieurs BOER Alain et LABRY Jean-Louis

**Commission des impôts directs :**

Conformément au 1 de l’article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

* du maire ou d’un adjoint, président de la commission,
* de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur LABRY Jean-Louis, Maire, est nommé Président de la Commission

***Commissaires Titulaires :***

Madame MARTEL Béatrice, Messieurs BOER Alain, DHOYE Jean-Marc, MARQUEZ Jérémy, NEUREUIL Dominique, WARENDEUF Alain.

***Commissaires non titulaires :***

Madame BRUTEL Valérie, Messieurs FLAUTRE Samuel, GARBE Christophe, HOEDTS Régis, NICOLAS Arnaud, VERLEENE Guillaume

**Commission de la liste électorale :**

La commission de contrôle est composée de trois membres :

* un conseiller municipal de la commune pris dans l’ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires le plus jeune conseiller municipal est désigné d’office membre de la commission de contrôle,
* un délégué de l’administration désigné par le représentant de l’Etat,
* un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur NEUREUIL, conseiller municipal de la commune pris dans l’ordre du tableau est ainsi désigné Président de la Commission de la Liste électorale.

Monsieur FLAUTRE Samuel, le plus jeune des conseillers municipaux, est désigné suppléant du Président.

Monsieur AVET Bernard est désigné délégué du Préfet

Monsieur DUFOUR Christian est maintenu dans sa fonction de délégué du Tribunal de Grande Instance.

**3/ Fixation d’une indemnité au Maire et aux adjoints :**

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité pour que le Maire perçoive une indemnité égale au montant maximal prévu par la loi, c’est-à-dire au taux maximal de 25,5% de l’indice brut 1027 avec effet immédiat.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité que le premier adjoint, Monsieur BOER Alain perçoive l’indemnité maximale prévue pour un adjoint, soit 9,9% de l’indice brut 1027 avec effet au 1er juillet 2020.

les deuxièmes et troisièmes adjoints, Messieurs MARQUEZ Jérémy et WARENDEUF Alain percevront 3,4% de l’indice brut 1027 avec effet au 1er juillet 2020.

Les indemnités seront versées mensuellement.

**3/ Délégations consenties au maire :**

Le conseil municipal, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

* prendre toute décision concernant la préparation, la passation l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
* de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
* d’accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
* de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
* D’intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€

**4/ Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. RIHET Mathieu

Monsieur WARENDEUF Alain propose le changement de fournisseur de communication internet et téléphonie de la mairie. Il s’agit de l’offre OPEN PRO Orange sans RTC : débit VDSL 2. Cette offre comprend : internet VDSL2 ligne fixe (sans RTC) avec les appels en illimités vers les fixes et les mobiles, un forfait mobile avec appels illimités et SMS/MMS en illimités : 65€ HT par mois+5€ de location de LiveBox professionnelle : 70€ HT par mois.

A cette offre s’ajoute le portable au prix de 14€ HT par mois.

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 18 juin se déroulera à 11 heures au monument aux morts suivie du verre de l’amitié.

Monsieur le Maire informe qu’en raison du niveau faible des finances locales, les investissements seront freinés et qu’un rendez-vous est déjà pris avec Madame la Trésorière de Crécy-En-Ponthieu qui sera suivi d’un rendez-vous avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes ainsi qu’avec Madame la Déléguée du Conseil Régional.

Des panneaux d’interdiction aux véhicules de moins de 10 tonnes seront installés Grand’Rue et Rue de la Cavée très prochainement.

Séance levée à 21 heures